



Séance d'information à COMMUGNY du 11 mai 2023

1. Le décret Pidoux-Balsiger: notre réplique
2. Photovoltaïque: expérience et conseils (**F. Bursens**)
3. Une bombe dans les chiffres de l'OFEN
4. Questions et réponses

Verres de contact

Ligne générale de défense : bonne foi et proportionnalité

Points spécifiques :

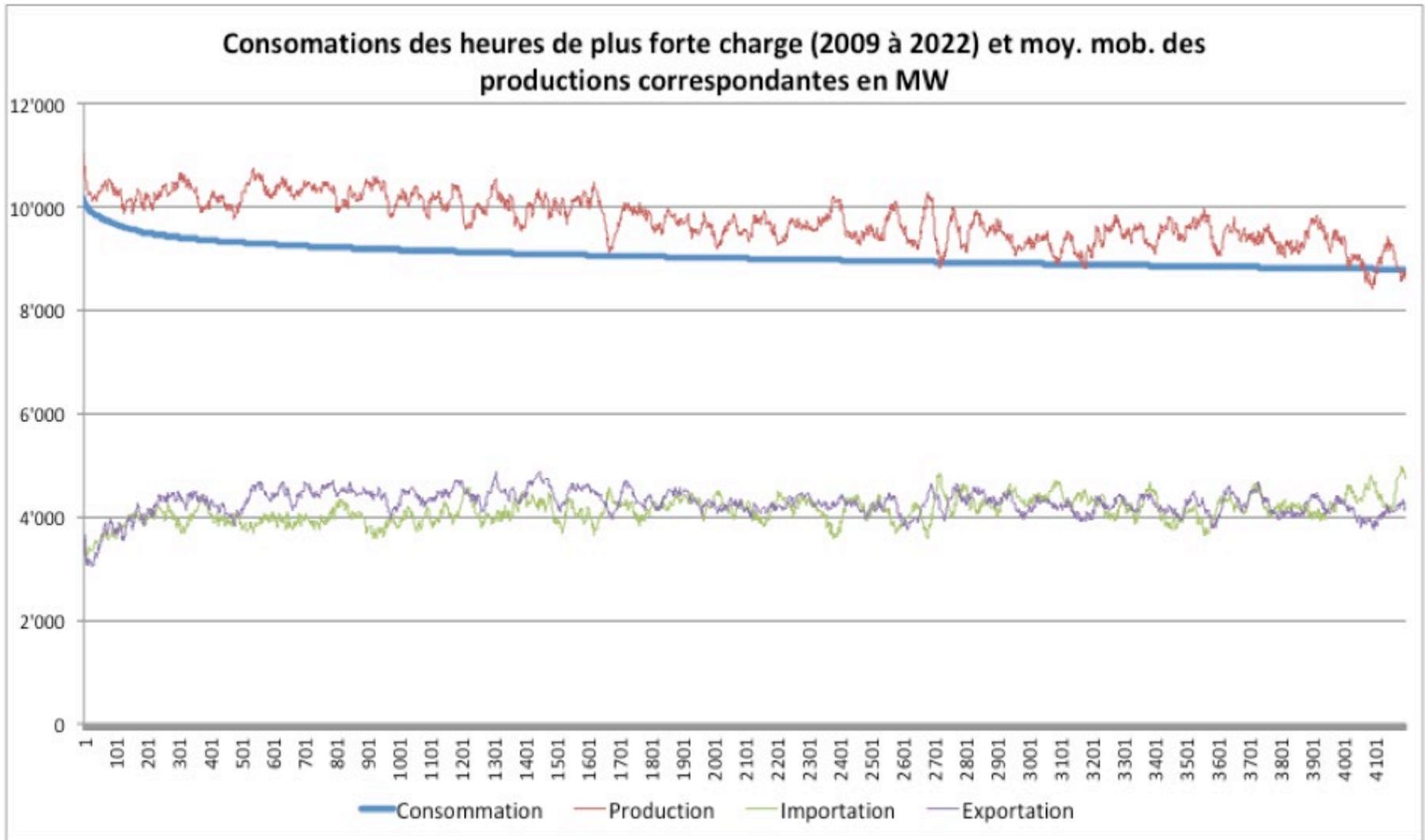
1- **Le traitement réservé à l'autoconsommation photovoltaïque**

2- **L'inclusion dans le calcul de l'IDE de la consommation « Ménage », et ECS (Eau Chaude Sanitaire) ne dispose d'aucune base légale.**

Le document de Swissenergie figurera sur notre site

3- Pour les **habitats collectifs en copropriété** : comment peut-on imposer un changement de système de chauffage à ceux qui sont « dans les clous » ?

4- **Le principe de causalité** (« Pollueur-Payeur ») est bafoué : le propriétaire doit payer si le locataire consomme trop.





Ce qui est certain:

1- la Suisse peut faire face à la demande intérieure actuelle

2- les CE vaudois consomment à peine la moitié de ce que L. Balsiger leur impute (215 GWh au lieu de 400!)

3- le remplacement de 30% les plus gourmands (50% de la conso totale) parmi les CE permettrait d'économiser environ 54 GWh/an

Ce qui est vraisemblable en 2033 en Suisse

Il faudra un supplément d'électricité de:

- 1'045 GWh/an pour la consommation ordinaire des nouveaux logements (+350'000)
- 8'500 GWh/an pour les nouvelles PAC remplaçant des chaudières à mazout ou à gaz
- 5'800 GWh/an pour les voitures électriques supplémentaires

Au total: 15'300 GWh (5 fois Muhleberg!), soit 42 GWh/par jour

Ainsi :

L'assainissement des CE vaudois jugés trop gourmands permettrait de couvrir -en 2033- 1,28 jour, 30 heures env.- des nouvelles consommations de courant électrique résultant de la décarbonation.

Et tout cela pour un coût total de 600 à 750 millions au minimum.

Le fichier Excel de notre modélisation se trouvera sur notre site avec la présente présentation.

Photovoltaïque:

La parole est donnée à Frédéric Bursens, adhérent de Tannay, qui, non seulement présente les chiffres –et photos- d’une très belle installation qui fonctionne depuis plus de 4 ans, mais également répond aux questions pour optimiser l’autoconsommation.

Sa présentation complète est sur notre site à la date du 11 mai.

Jimmy Meystre, membre du comité, recommande aussi de consulter le site de la SSES, notamment pour un test neutre de devis:

[https://www.sses.ch/fr/produits-et-services/fuer-anlagebesitzerinnen fr/test-neutre-dinstallation-solaire/](https://www.sses.ch/fr/produits-et-services/fuer-anlagebesitzerinnen_fr/test-neutre-dinstallation-solaire/)

L'OFEN fait établir une analyse de la consommation des Ménages (Privaten Haushalte) par un sous-traitant: le cabinet Prognos.

Pour obtenir le nombre actuel de logements selon leur agent énergétique de chauffage, Prognos met à jour son analyse des données du recensement de logements de l'an 2000, selon une méthode qu'ils ne dévoilent, ni n'expliquent.

Drôles de différences entre OFS et OFEN

L'OFS (Office Fédéral de la Statistique) a admis en 2016 que la mise à jour du RegBL (Registre des Bâtiments et Logements) n'était pas faite correctement.

L'OFS s'est aligné sur la définition du logement occupé: au moins 1 personne résidant dans le logement doit être inscrite au Registre des Habitants.

Sinon, c'est soit un logement vacant, soit une résidence secondaire, qui statistiquement entre dans la parahôtellerie relevant du secteur secondaire, Services et Administration.

Le **6 oct 2022**, l'OFS a publié ses nouveaux chiffres recensant 19 145 logements vaudois avec CE (24 639 dans l'édition de 2015!)
*Pour la Suisse, les logements avec CE ne sont plus que **143'078** au lieu de 241'918 dans l'édition précédente (-40%)!*

Le bouquet final: comparons les **surfaces à chauffer** pour chaque agent énergétique: «il y a comme un défaut...»

6% de moins pour l'OFS au total et de grandes disparités selon les agents énergétiques.

Qui va arbitrer entre l'OFEN et l'OFS ?



Surfaces chauffées selon l'OFEN et l'OFS en %

